

BORDEREAU DE COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

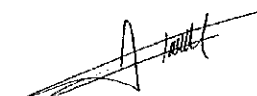
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES INSERES EN COURS D'ENQUETE

N°	Dénomination de la pièce	Nombre de pages
<i>Partie administrative</i>		
	Note SIVOM sur la concertation préalable	1
<i>Partie technique</i>		
	Note CREOCEAN sur le seuil de N-D	1
TOTAL GENERAL		6

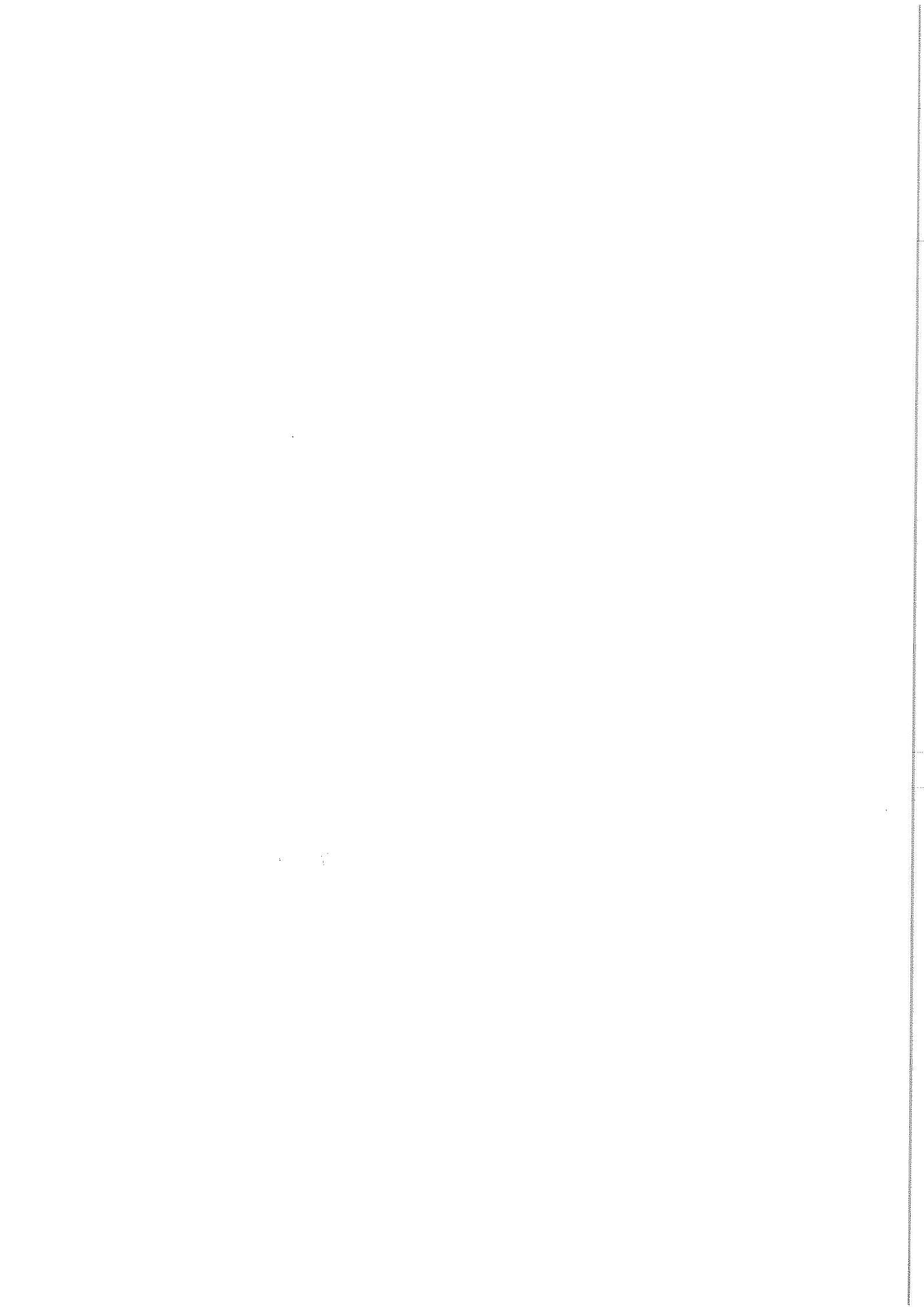
NB : il est possible de consulter l'étude de la CASAGEC sur la stratégie de gestion du trait de côte sur le site de la ville de CAPBRETON : :

http://www.capbreton.fr/fileadmin/user_upload/user_upload/Strategie_etude_des_sce_narios.pdf

Le commissaire enquêteur



Ces documents ont été insérés au dossier le : **12 JAN. 2018**





creocean

Environnement & océanographie

V/Réf. :

Echanges téléphoniques du

10/01/2018

N/Réf. :

18-023_JDB

Envoyé par email par JDB

Objet :

Analyse des données
d'ARGEО sur le seuil du Pont
de Notre Dame

Suivi par :

Jean-Damien BERON

Dossier n° 160998

Communauté de Communes MACS
(Ex SIVOM Côte Sud)
Mole Emile BIASINI
Avenue Georges Pompidou,
40130 Capbreton

A l'attention de Mme FAURE Fabienne

Bassussarry, le 10 Janvier 2018

Madame,

Suite aux questions posées par la SPSH en date du 28 Décembre 2017 auprès du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur le désensablement du lac d'Hossegor, les services du port de Capbreton ont fait réaliser par le cabinet de géomètre expert ARGEО le **jeudi 4 janvier 2018 à 14h** par un fort coefficient de marée (106), une **mesure de la hauteur d'eau lorsque le lac d'Hossegor se trouve en situation d'équilibre avec le chenal du Boucarot**, soit environ deux heures après la basse mer (Plan topographique d'ARGEО ci-joint).

Ayant en charge la mission de Maitrise d'œuvre des travaux de désensablement du lac d'Hossegor, vous avez demandé l'appui de notre bureau d'étude, CREOCEAN, afin **d'interpréter ces dernières données** sur les cubatures de sables à extraire et les tirants d'eau dans le lac après dragage à marée basse.

Pour mémoire, **une cote de -0.15m NGF** sur le seuil du Pont Notre Dame a été utilisée par le bureau d'études IDRA en 2015 **pour définir les côtes de dragages** et les cubatures de sables à extraire dans le cadre du **premier dossier de demande d'autorisation**. Ces cotes objectifs ont été déterminées après concertation avec l'ensemble des personnes/professionnels concernés par le projet.

Les attentes se sont ainsi traduites par la définition des besoins suivants :

- **Ostréiculteurs** : Nécessité à marée basse d'un **tirant d'eau de 30 cm** pour le bon développement de la culture des huitres ;
- **Communes d'Hossegor, de Capbreton et de Seignosse** : Amélioration du phénomène de chasse du lac, permettant ainsi une amélioration de la qualité des eaux du lac, en créant un **chenal d'accès entre le Sud et le Nord** ;
- **Club Nautique** : Besoin d'un **tirant d'eau de 60 cm** afin de permettre la navigation des embarcations sur une plus grande surface de navigation à marée basse.

Par conséquent, les cotes objectifs et la localisation des différentes zones de dragage étaient les suivantes :

- **Ostréiculteurs :**
Zone D : Cotes objectif à - 0.45 m NGF ;
- **Communes d'Hossegor, de Capbreton et de Seignosse :**
Zone A : Cotes objectif à - 0.45 m NGF ;
Zone C : Cotes objectif à - 0.90 m NGF ;
- **Club Nautique :**
Zone B : Cotes objectif à - 0.75 m NGF ;
Zone E : Cotes objectif à - 0.75 m NGF ;

Dans le cadre du **second dossier de demande d'autorisation** soumis actuellement à l'enquête publique, les **cotes de dragages suscitées ont été reprises à l'identique** afin de réactualiser les cubatures de sables à extraire suite à la bathymétrie du lac réalisée en Mai 2016 :

Désignation ^α	Cotes objectifs après dragage (pied de pilote compris) ^α	Volume à extraire (toutes tolérances comprises) ^α
Zone A = partie Sud face aux plages du lac ^α	-0.45 m NGF ^α	30'000 m ^{3α}
Zone B = Zone Ouest d'évolution du club nautique ^α	-0.75 m NGF ^α	44'000 m ^{3α}
Zone C = chenal central ^α	-0.90 m NGF ^α	35'000 m ^{3α}
Zone D = Zone face aux activités ostréicoles ^α	-0.45 m NGF ^α	3'000 m ^{3α}
Zone E = Zone Est d'évolution du club nautique ^α	-0.75 m NGF ^α	18'000 m ^{3α}
TOTAL SEDIMENTS A EXTRAIRE^α		130'000 m^{3α}

Le seuil du pont de Notre Dame est constitué par des enrochements de différentes tailles disposés sur toute la largeur du canal d'Hossegor. Les différences obtenues en Z (hauteur) entre les sondes des plans topographiques d'ARGE0 du 12/10/2015 et de DUNE du 19/12/2017 peuvent s'expliquer par des positionnements différents en X,Y (Lat, long.) de la perche de mesure sur des enrochements irréguliers composant le seuil (Plans ci-joints).

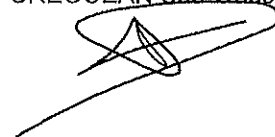


Seuil du pont de Notre Dame (Source Photo : ARGE0 le 4/01/2018)

D'après la hauteur d'eau mesurée à **-0.13m NGF le 4 janvier 2018** par la **géomètre expert ARGEO sur le seuil du pont Notre Dame en situation d'équilibre du lac d'Hossegor et du chenal du Boucarot**, les tirants d'eaux de 30 cm pour les ostréiculteurs et de 60 cm le club nautique seront atteints à marée basse après un dragage à **-0.45m NGF en Zone D et -0.75 NGF en zones B et E.**

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Damien BERGERON
Responsable de l'agence
CREOCEAN Sud-Ouest



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR

PLAN TOPOGRAPHIQUE PONT NOTRE DAME

Mise à jour sur plan existant (dossier : C13-533 du 14/11/2013).


Altitude en bleu (niveau enrochement sous pont Notre Dame
en date du 12/10/2015).

Altitude niveau de l'eau dans le canal en date du 04/01/2018
Niveau relevé au plus bas à 14h30 Z.hgf = - 0.13m
Horaires marées (fourni par le SIVOM)
Plene mer 5h58 Coeff : 106
Basse mer 12h07
Plene mer 18h27 Coeff : 104


Dossier : C15-639

DATE	INDICE	REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION
05/01/2018	0	EL	E.R.	E.R.

COMITE DES EXPERTS ASSOCIES

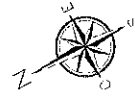


TRAVAUX FONCIERS - TOPOGRAPHIE
EXPERTISES - URBAINISME - ARCHITECTURE
APUR - 17000 SOORTS-HOSSEGOR
2 Impasse des Courtes
Tél : 05 63 72 52 00 Fax : 05 63 72 48 73
www.apur.fr

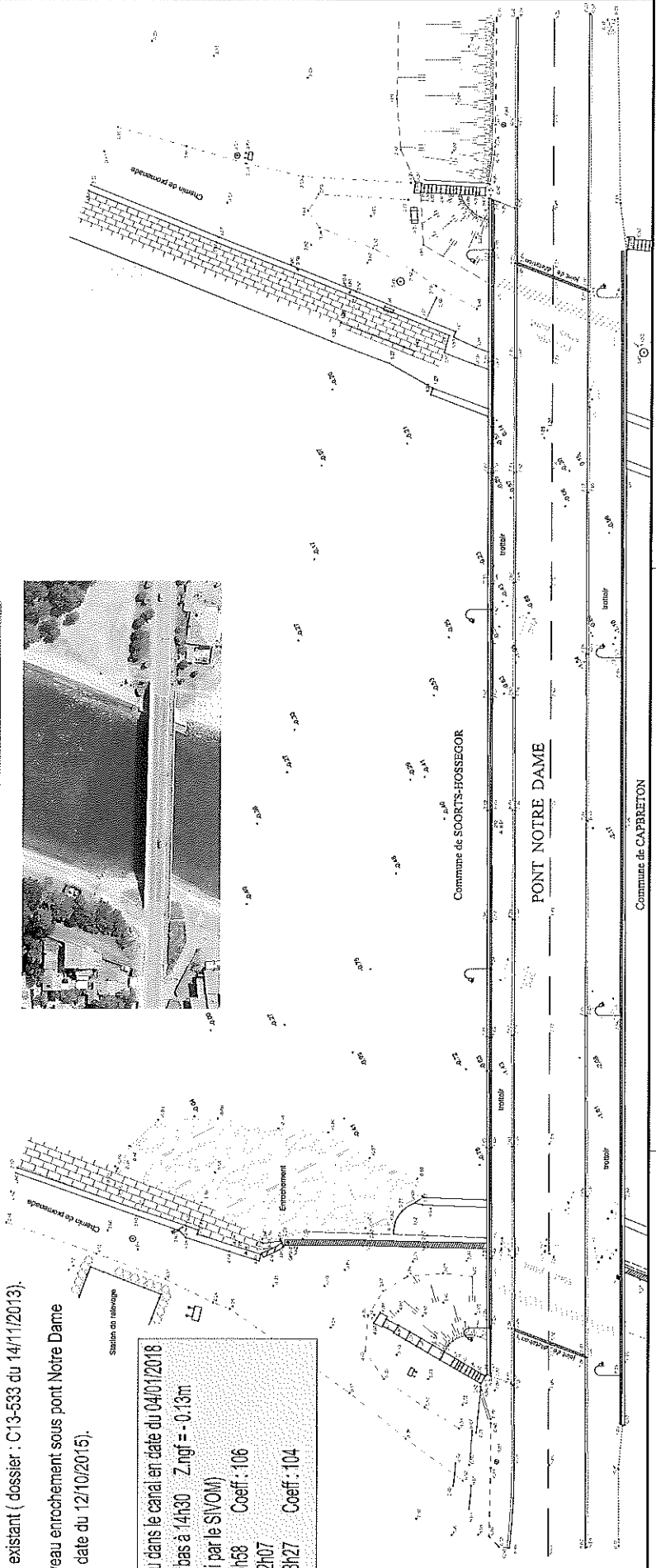


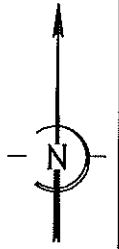
2008/07/17 17:21:17

Ces Conclusions ont été établies en Seule et Propre COAL. - Le Nivellement est rattaché au Réseau N.G.F.



ECHELLE : 1/250
0 2.5 5 7.5 10





COMMUNE de SOORTS-HOSSEGOR

+⁻0.40

+⁻0.47

+⁻0.47 +⁻0.53

-0.80

+⁻0.51

+⁻0.73

+⁻0.47

+⁻0.47
+⁻0.57

+⁻0.63

Canal d' Hossegor

+⁻0.39

+⁻0.50

+⁻0.41

+⁻0.39

+⁻0.52

+⁻0.44

-0.45

+⁻0.40

+⁻0.55

+⁻0.47

+⁻0.42

+⁻0.45

-0.48

-0.49

+⁻3.57

+⁻3.55
3.54

+⁻3.68

Repère: Clou d' Arpentage

Piles du Pont

Piles du Pont

COMMUNE de CAPBRETON

Passe du Boucarot

Quai du Bourret

L' altimétrie est rattachée au réseau N.G.F.

Commune de SOORTS-HOSSEGOR

Mesures des altitudes de seuil-Pont Notre Dame

Réf: 17572

Date: 19 décembre 2017

Modification:

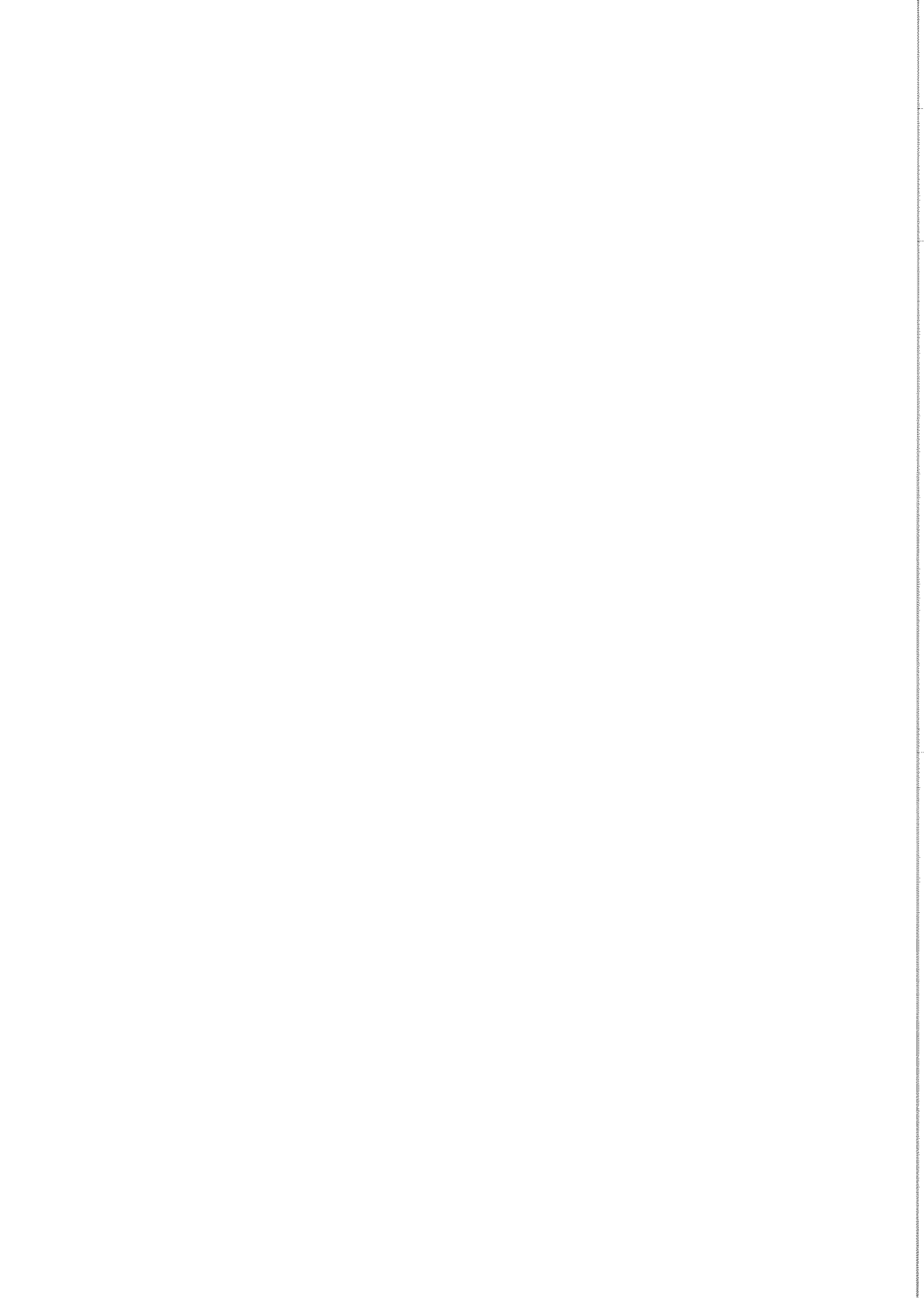
POINTS de NIVEAUX

ECHELLE: 1 / 500

S.A.R.L. DUNE
Géomètres Experts Foncier Associés
BUREAU DE MEZOS: RD 66 - "Boucaou" - 40170 - MEZOS
Tél: 05-58-42-60-86 - E-mail: mezos@dune40.com



REPRODUCTION RESERVEE





Capbreton le 11 janvier 2018

Sivom Côte Sud
Département des Landes

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Capbreton / Hossegor / Seignosse /
Labenne / Angresse / Bénesse-Maremm



Enquête publique

Note relative à la remarque concernant la concertation préalable au dossier

Le SIVOM Côte Sud, en préalable au dépôt du premier dossier « Loi sur l'Eau » concernant le dragage du lac, a échangé sur le sujet au travers de deux réunions du Comité participatif du lac constitué de représentants de l'Etat, des collectivités concernées, des associations écologiques, des acteurs du lac et des gestionnaires de l'assainissement du bassin versant et qui ont eu lieu les 02 février 2015 et 26 juin 2015.

Une réunion du groupe de travail élargie aux acteurs du lac, aux associations environnementales et du surf a également traité le sujet le 31 aout 2015.

Compte tenu des observations de la première enquête publique émises notamment par les associations, le SIVOM Côte Sud a décidé du dépôt d'un deuxième dossier basé sur la même teneur et intégrant ces observations.

Le SIVOM Côte Sud a accompagné la deuxième enquête publique d'une réunion d'explication du dossier auprès des associations le 27 novembre 2017, ainsi que d'une réunion d'information du public qui s'est tenue le 12 décembre 2017.

